



## **Réglementation locale de la pêche pour Saltdalselva et ses affluents.**

Saumon : 15.07 - 31.08 dans toute la rivière.  
Truite de mer : 15.07 - 31.08 dans toute la rivière.  
Omble chevalier : 15.07 - 31.08 dans toute la rivière.

La journée de pêche est pratiquée de 00h00 à 23h59. En cas de faible niveau d'eau ou de faible entrée de poissons, toute la rivière ou une partie est considérée comme fermée à la pêche. Les permis de pêche achetés ne seront pas remboursés.

### **Quotas et taille minimale**

#### **Du saumon :**

Quota saisonnier : 3 saumons de moins de 65 cm par pêcheur.  
Quota quotidien : 1 saumon de moins de 65 cm par pêcheur.

Tous les saumons de plus de 65 cm doivent être remis à l'eau. Taille minimale de 35 cm.

#### **Truite de mer:**

Quota saisonnier de 8 truites de lac de moins de 75 cm par pêcheur.  
Quota quotidien : 2 truites de lac de moins de 75 cm par pêcheur.

Toutes les truites de mer de plus de 75 cm doivent être remises à l'eau. Taille minimale de 35 cm.

#### **L'omble chevalier :**

Pas de quota

#### **Le saumon à bosse :**

Pas de quota. Les décès seront signalés de la manière habituelle.

#### **Poisson d'élevage :**

Les saumons d'élevage doivent être tués. Le saumon d'élevage doit être soumis à l'organisme de réglementation et les pêcheurs seront contactés pour une inspection. Le saumon d'élevage qui n'a pas été soumis et approuvé doit être déduit du quota. Seuls les employés de Saltdal Elverlag peuvent confirmer s'il s'agit ou non de saumons d'élevage. Les saumons d'élevage ne remplissent pas le quota et sont conservés par les pêcheurs après contrôle.

## **Poissons capturés / relâchés :**

Le quota de poissons capturés / relâchés est de 3 maximum par pêcheur et par jour. Après cela, la pêche cessera pour ce jour-là. De même pour le saumon et la truite de lac.

## **Désinfection :**

Tout le matériel, y compris les bottes/pantalons de pêche, doit être désinfecté avant la délivrance d'un permis de pêche dans la rivière et ses affluents, si le matériel a été utilisé dans d'autres cours d'eau. Cela s'applique quel que soit l'endroit où le matériel a été utilisé pour la dernière fois. S'applique également aux canoës / bateaux / flotteurs ou autres équipements utilisés dans la rivière.

## **Rapport :**

- les poissons capturés / relâchés doivent être signalés dans un délai d'une journée. Les "captures nulles" doivent également être déclarées lorsque le permis de pêche est résilié.
- les captures de saumon d'élevage doivent être signalées par SMS immédiatement avant de quitter la rivière. Le SMS doit contenir : "Poisson d'élevage, nom du pêcheur, lieu / zone de pêche et heure".
- Les saumons de plus de 65 cm et les truites de lac de plus de 75 cm tués en raison de dommages doivent être signalés par SMS immédiatement avant de quitter la rivière. Le SMS doit contenir : "Poisson tué, nom du pêcheur, lieu / zone de pêche et heure". Le poisson doit être présenté et remis à l'inspection.

## **Échantillons d'écailles :**

Des échantillons d'écailles doivent être prélevés sur tous les poissons tués. Cela vaut également pour le saumon d'élevage. Des enveloppes d'échantillons d'écailles sont disponibles chez Nordnes Kro & Camping, aux stations de désinfection ou auprès d'un inspecteur. Les instructions sur la façon de prendre correctement un échantillon d'écailles se trouvent sur l'enveloppe d'échantillons d'écailles. Les échantillons sont livrés à Nordnes Kro & Camping ou dans les boîtes aux lettres des stations de désinfection. Le superviseur assure également le suivi et la réception des échantillons.

## **Remise à l'eau des poissons :**

Les poissons relâchés dans la rivière doivent être manipulés aussi délicatement que possible pour éviter toute mortalité. Si possible, le poisson ne doit pas être retiré de l'eau. Il est de la responsabilité du pêcheur de se familiariser avec la remise à l'eau correcte du poisson. Le superviseur peut fournir des conseils et une brochure.

## **Appât et équipement:**

- il est permis de pêcher avec un équipement comportant jusqu'à un hameçon triple. La taille maximale de la tige de l'hameçon à la pointe de l'hameçon est de 14 mm.
- la pêche de fond est autorisée sur l'ensemble de la rivière.
- la taille maximale d'un plomb pour la pêche de fond est de 10 grammes.
- la pêche est autorisée avec une canne à pêche par pêcheur. La canne ne doit pas être laissée sans surveillance pendant la pêche.
- l'utilisation d'un crampon / piège à poisson n'est pas autorisée.
- les aides électroniques pour localiser les poissons ne sont pas autorisées.
- la pêche à la mouche et à l'épuisette est interdite. Lorsqu'on utilise une mouche comme appât, le flotteur ou la ligne de mouche doit être le poids de lancement.
- tous les pêcheurs doivent avoir une pince à long bec pour enlever les hameçons.

## **Pêche mobile :**

Par pêche mobile, on entend que le pêcheur ne doit pas rester au même endroit pendant tout le temps, mais qu'il doit se déplacer de quelques pas entre les lancers.

- la pêche mobile en aval est obligatoire.
- vous êtes obligé de faire de la place aux pêcheurs qui viennent après vous, et vous devez convenir des temps d'attente et des distances par le dialogue.
- toujours commencer au-dessus d'un pêcheur qui se trouve déjà au même endroit sur la rivière. Cela s'applique même si le pêcheur se trouve sur la rive opposée de la rivière.
- ne jamais passer sous un pêcheur qui se trouve déjà sur le même lieu de pêche, quel que soit le côté de la rivière d'où il pêche.
- la pêche mobile doit être pratiquée quel que soit l'équipement utilisé.
- Gardez une bonne distance avec les autres pêcheurs.

Les observations de violations des règles doivent être signalées au superviseur. Les pêcheurs sont tenus d'être inspectés par le superviseur du Saltdal Elveeierlag en ce qui concerne les règles et pratiques de pêche. La violation des règles peut entraîner la perte des droits de pêche. Si vous avez des questions ou besoin d'aide, vous pouvez contacter le superviseur ou le directeur de Saltdal Elveeierlag. Si vous avez des questions ou des avis, n'hésitez pas à nous contacter.

Informations de contact :

Déclaration par SMS Tél. +47 918 04189

Chef de la supervision, Kyrre Næstby Tél. +47 918 04189

Chef de l'organisation Elveierlag, Roger Ingvaldsen Tél. +47 990 91551

Saltdal Elveierlag

Lillealmenningvegen 19

8255 Røklund

post@saltdalselva.no